Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

I. Eléments de contexte

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors de la séance du 16 avril a exposé les principales orientations pour l'élaboration du budget 2026. Ce budget s'inscrit dans un contexte particulier marqué par le renouvellement de l'assemblée communautaire installée le 7 avril dernier.
De nombreuses incertitudes demeurent quant au contenu du futur Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ainsi que sur l'évolution des recettes de la Communauté de Communes. Une seule certitude toutefois : malgré une érosion notable des capacités d'autofinancement ces dernières années, la situation financière de la CCPH reste saine mais fragile avec un niveau d'endettement très faible permettant de recourir à l'emprunt.

Comme cela a été rappelé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, le contexte international demeure particulièrement instable. Les conflits en cours, et leurs répercussions économiques et énergétiques, continuent d'affecter les économies mondiales.
Cette situation accroît les tensions sur des finances publiques nationales déjà fragilisées par la crise sanitaire liée à la COVID-19, la guerre en Ukraine et la succession des crises internationales et par l'incapacité d'agir sur le déficit qui s'aggrave année après année.

Les réformes fiscales successives ont impacté progressivement l'autonomie fiscale des collectivités en premier lieu des intercommunalités, en limitant leurs marges de manœuvre par le remplacement d'une imposition locale par des reversements nationaux de TVA. La CCPH n'échappe pas à la règle et a perdu au fil des ans et en autonomie fiscale et en dynamique fiscale. Entre 2024 et 2025, les dépenses de la CCPH ont significativement augmenté sous l'effet de l'inflation, impactant l'ensemble des postes (+300 k€ sur les charges générales, +150 k€ sur les autres charges). Les recettes, en revanche, ont peu évolué : la fiscalité enregistre même une baisse de 46 k€, indépendamment du dossier litigieux relatif à la TASCOM. Cette évolution résulte directement des décisions de l'État prises dans la loi de finances 2025 : moindre dynamisme des bases, réduction des allocations compensatrices, gel du reversement de TVA et recentrage de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires).

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

Pour 2026, la CCPH aborde l'exercice budgétaire avec une capacité d'autofinancement nette retraitée de 300 k€, alors qu'elle se maintenait depuis plusieurs années autour de 500 k€. Cette diminution témoigne de la nécessité de redynamiser les recettes de fonctionnement. Sans amélioration de la CAF, il deviendra difficile de soutenir un niveau d'investissement compatible avec l'étendue des compétences exercées par l'intercommunalité.

L'année 2026 est par ailleurs marquée par de nouveaux ajustements décidés par l'État dans la loi de finances : nouvelle baisse des compensations liées aux locaux industriels, progression très faible des bases (+0,8 %), écrêtement de la dotation de compensation calculé sur la base CPS (-5 %), et surtout décalage d'un an du reversement du FCTVA pour les EPCI. Cette dernière mesure prive la CCPH d'une recette et d'un apport de trésorerie pouvant varier entre 500 k€ et 1 M€, selon le niveau d'investissement réalisé sur l'exercice.

La masse salariale progresse de 4,95 % par rapport au réalisé 2025. Cette augmentation résulte notamment de mesures nationales, telles que les revalorisations successives de la CNRACL, la diminution des crédits d'État consacrés aux emplois aidés, la hausse des frais de formation sur certains dispositifs, l'augmentation des contributions au CDG, ainsi que l'effet du glissement vieillesse-technicité (GVT).
S'agissant du programme d'investissement, il intègre 1,6 M€ de restes à réaliser et atteint un montant total de 7 125 706,64 €, dont plus de 6,2 M€ affectés à des opérations identifiées. Plus de 3,9 M€ de recettes de subventions sont inscrites dans ce budget.

Les investissements de l'année concernent 3 opérations majeures : le lancement du nouveau siège communautaire, la finalisation des études et acquisitions foncières de la voie cyclable de la Coulée verte, le lancement du nouveau pôle périscolaire d'Échenans-sous-Mont-Vaudois sachant que s'achèvent les dépenses pour la rénovation énergétique de la médiathèque, pour la construction du centre régional des arts du cirque et pour l'espace d'activités économiques des tuileries.

Côté recettes, si on neutralise la Tascom de 2025, à taux constants pour 2026, nous subissons une baisse globale de 30K€ par rapport à 2025 ce qui confirme l'absence totale de dynamique fiscale. La hausse de 1 point sur le foncier bâti permet d'abord d'absorber cette baisse et de redonner une progression de la fiscalité même si au global nous affichons un total de 5 825 491 € pour 2026 contre 5 886 044 € en 2025. La baisse tendancielle de la fiscalité résulte des mesures inscrites dans la loi de finances pour 2026, notamment la baisse de 19,3 % des compensations relatives aux locaux industriels. Cette mesure, fortement contestée, entraîne une perte cumulée de recettes de 94 k€ entre 2024 et 2026. À cela s'ajoute le recentrage de la THRS, partiellement compensé à hauteur de 21 k€, alors que la perte enregistrée sur la période 2024 2026 atteint 43 k€. Enfin, la CCPH subit également la perte du FDPT soit 70K€, son potentiel fiscal par habitant étant passé à 255, dépassant ainsi le seuil départemental fixé en dessous de 250.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

RAPPEL DES LIGNES DE FORCE DU DOB

1. Confirmer notre priorité d'agir en faveur du développement économique à travers les actions inscrites dans le budget principal et dans les budgets annexes de manière à faire progresser les bases de la fiscalité économique qui est notre principale ressource fiscale liée au territoire loin devant l'impôt ménage. Cette priorité n'efface pas le volontarisme de garantir notre haut niveau de services publics mais est une condition à leur pérennité. Nous proposons de maintenir la CFE au taux de 26,75% de manière à soutenir nos entreprises et à rester attractif pour en attirer de nouvelles. L'engagement économique est entier avec nos 3 budgets annexes et les programmes économiques du budget principal. Le taux de la CFE reste fixé à 26,75%.
2. Rebâtir un nouveau Pacte Fiscal Financier et de Solidarité pour une nouvelle prospective financière et fiscale sur la mandature. Des crédits sont inscrits au BP pour élaborer un nouveau PFFS.
3. Envisager dès 2026 une hausse de 1 point sur le foncier bâti ce qui ramènerait un produit supplémentaire d'environ 200 000 €. Le budget est construit sur cette hausse de 1 point du foncier bâti amenant finalement un produit supplémentaire de l'ordre de 195 000 €.
4. Faire évoluer la Taxe GEMAPI de 60 000 € à 70 000 €. 70 000 € sont inscrits au BP 2026.
5. Maintenir le versement Mobilités au taux de 0,60. Maintien du taux au budget annexe qui est le taux maximum pouvant être voté.
6. Reprendre l'avance de trésorerie versée à SEDIA soit 120 000 € et envisager la reprise de la provision pour risques de 303 000 €. L'avance de 120 000 € est reprise au BP 2026. Par contre la provision pour risques pour l'opération Acier+ n'est pas reprise au stade du BP et pourra en cas de besoin l'être en cours d'année.
7. Augmenter à effet de la rentrée 2026 la tarification des services aux usagers du périscolaire et de l'école de musique pour tenir compte de l'inflation et pour contenir le reste à charge de la collectivité. Des propositions d'évolution des tarifs seront faite avant l'été pour mise en œuvre à la rentrée scolaire.
8. Clôturer l'enveloppe de fonds de concours aux communes pour soutenir leurs investissements. Le solde des fonds de concours est inscrit au BP.
9. Définir la hauteur du recours à l'emprunt selon des modalités de répartition à définir sur les exercices 2026 et 2027 dans une fourchette globale comprise entre 3,5 et 4,5M€ et possiblement entre 1 et 1,5 M€ dès 2026. Ce sont 1 222 804,33 € d'emprunts qui sont prévus pour 7 125 706,64€ d'investissements à voter.
10. Et pour les budgets annexes les orientations budgétaires sont reprises dans les budgets correspondants :
    - ✓ Développer l'offre de transport en lien avec le Versement Mobilité, notamment avec la création d'aires de covoiturage,
    - ✓ Poursuivre notre politique en matière de tri sélectif et de biodéchets et d'adapter la politique tarifaire pour faire face aux hausses du SYTEVOM liées aux hausses de la TGAP,
    - ✓ Poursuivre la gestion du Centre d'Affaires Pierre Carmien,
    - ✓ Finaliser les travaux d'aménagement déclinés pour les ZA des Champs Piot et des GUINNOTTES
    - ✓ Commercialiser nos zones d'activités

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

II. Les Ressources

LES TAUX PROPOSÉS DANS CE BUDGET

- LES IMPOTS ECONOMIQUES

- CFE : **26,75%** - Le taux est reconduit sachant qu'il avait été augmenté en 2024 après 12 années sans hausse. Produit attendu de **1 174 593 €.**
- VERSEMENT MOBILITES : Le taux du versement mobilités sera pour la deuxième fois en année pleine au taux de **0,60%** générant ainsi sur le budget annexe transport un produit attendu de **540 000 €.**
- Pas de changement pour la TASCOM dont le produit attendu est de **285 644 € à l'image du produit de l'année 2024.**

- LES IMPOTS MENAGES

- Foncier bâti : augmentation du taux de 1 point, il passe donc à **3,59%** soit une recette attendue de 688 523 **€ et un gain de 195 000 € environ.**
- Foncier non bâti : maintien du taux à **2,86%** représentant un produit de **10 064 €**
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : maintien du taux à **11,75%** soit un produit de **48 281 €** encore en forte baisse.

- **HAUSSE DE LA TAXE GEMAPI**

  Instaurée en 2018 pour un montant de 45 000 € puis passée en 2021 à 50 000 €, la recette GEMAPI progresse de 10 000 € en 2025 puis encore de 10 000 € en 2026 pour se fixer à **70 000 €** de manière à accompagner les engagements croissants de la CCPH sur les sujets Gemapi.

- **HAUSSE DES TARIFS A HAUTEUR DE L'INFLATION SOIT +0,8 %**

  Il est nécessaire de répercuter sur nos tarifications périscolaires et celles de l'école de musique la hausse des dépenses de nos charges courantes à la hauteur de l'inflation soit +0,8 %. Les modalités seront définies avant l'été et la date d'effet sera la rentrée scolaire de septembre donc un effet budgétaire surtout en 2027. Rappelons que les familles ne sont pas facturées au réel des coûts des services et que les catégories les plus modestes ne subiront pas la hausse tarifaire laquelle sera déterminée avant l'été.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

III. Le PPI 2026

Programmes : Opérations / Services (TTC)	2026	Subv
Op 22-2016 : Village d'entreprises Tuilerie	206 992 €	25 609 € * 13 000 € refacturés à Action 70 * 12 609 € Région
op 24-2016: Pôle périscolaire des Chenevières	8 287 €	
op 29-2018: Coulée verte Belfort	257 360 €	* 100 000 € département 70
op 32-2019: Extension voie du Tram - Couthenans - Champey - Saulnot	66 390 €	
op 33-2021: Nouveau Siège communautaire	4 000 000 €	2 383 000 € * 750 000 € FEDER * 553 000 € Département 70 * 1 080 000 € Etat et Fonds Vert
op 35-2021: Centre Régional des Arts du Cirque	134 335 €	506 359 € * 271 800 € FEDER (Europe) * 187 942 € Etat solde FNADT * 16 617 € Département 70 * 30 000 € Département 25
op 36-2021: Piste cyclable Héricourt-Montbéliard / Passerelle	60 000 €	234 179 € * 168 800 € FEDER * 65 379 € Ville Héricourt
op 37-2022: Rénovation thermique Médiathèque	326 898 €	573 610 € * 5 858 € Région EFFILOGIS * 65 135 € FEDER * 40 000 € C2E * 180 220 € Etat Fonds Vert * 60 000 € Région Effilogis * 53 397 € Departement 25 * 169 000 € département 70
op 38-2022: Pôle économique Luze	96 414 €	

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

op 40-2023: Pôle périscolaire Echenans	90 648 €	73 824 € * 7 412 € participation Echenans (déduction fond concours) * 26 412 € participation Mandrevillars
Etude bassin versant Lizaine	2 561 €	49 500 € * 16 500 € Département 70 * 33 000 € Agence de l'eau
Etude marais Saulnot	44 969 €	
Immobilier d'entreprise	188 323 €	
PLUI	50 000 €	
Fonds de concours aux communes	126 625 €	
AED	20 000 €	
Programme Habitat particuliers	25 000 €	
Programme habitat collectif	170 400 €	
Subventions OPAH RU	27 100 €	
Flotte automobile (véhicule de livraison cuisine centrale)	143 587 €	
Parc informatique et process	52 245 €	
Services techniques (Travaux équipements sportifs)	102 940 €	41 066 € * 18 700 € Département 70 * 22 366 € DETR
Groupement fermé d'utilisateur (GFU)	65 122 €	
FCTVA	0 €	* 59 702 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	**6 266 195 €**	**4 006 849 €**

Subventions contractualisées	722 000,00 €
Subventions notifiées	978 711,00 €
Demandes de subventions déposées	2 232 314,00 €
Subventions en attente	73 824,00 €

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

IV. Vue d'ensemble par chapitre

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE	2025		2026
		Budgétisé	*Réalisé*	*Primitif*
011	Charges à caractère général	2 643 041,80 €	2 302 150,04 €	2 489 986,27 €
012	Charges de personnel	5 045 600,00 €	5 045 600,00 €	5 295 117,18 €
014	Atténuations de produits	542 224,74 €	516 584,49 €	727 276,69 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
023	Virement à la section investissement	1 176 516,88 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	747 832,66 €	544 379,82 €	620 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 615 721,44 €	1 576 358,51 €	1 515 774,75 €
66	Charges financières	10 909,08 €	10 909,08 €	19 649,79 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	- €	200,00 €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	342 000,00 €
	Total DEPENSES	**11 781 946,60 €**	**9 995 981,94 €**	**11 010 004,68 €**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE	2025		2026
		Budgétisé	*Réalisé*	*Primitif*
002	Excédent antérieur reporté	1 927 035,57 €	1 927 035,57 €	959 313,33 €
013	Atténuation de charges	7 200,00 €	62 569,85 €	500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 663,16 €	6 663,16 €	16 663,16 €
70	Produits de services	1 257 773,00 €	1 272 071,90 €	1 266 655,42 €
73	Impôts et taxes	3 822 109,03 €	3 829 981,05 €	3 834 701,05 €
731	Fiscalité locale	2 241 092,00 €	2 486 876,00 €	2 469 227,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 507 622,16 €	2 441 297,01 €	2 446 401,98 €
75	Autres produits	12 451,68 €	42 447,33 €	16 542,74 €
76	Produits financiers		1 654,95 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	299,95 €	- €
78	Reprise sur amortissements et provisions	- €		- €
	Total RECETTES	**11 781 946,60 €**	**12 070 896,77 €**	**11 010 004,68 €**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE	2025 Budgétisé	2025 Réalisé	2026 Primitif	2026 Dont RAR
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €		341 476,57 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	6 663,16 €	6 663,16 €	16 663,16 €	
041	Opérations patrimoniales	243 440,48 €	194 532,48 €	- €	
13	Subvention d'investissement	35 000,00 €	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
16	Remboursements d'emprunts	165 000,49 €	165 000,49 €	165 662,76 €	
20	Immobilisations incorporelles	233 839,68 €	141 422,16 €	118 954,87 €	12 612,92 €
204	Subventions d'équipement	1 048 123,85 €	278 089,52 €	856 398,30 €	360 908,30 €
21	Immobilisations corporelles	1 152 171,05 €	337 063,56 €	943 227,13 €	482 318,04 €
23	Immobilisations en cours	5 190 244,74 €	2 723 311,97 €	4 648 323,85 €	742 571,44 €
	Total DEPENSES	**8 074 483,45 €**	**3 846 083,34 €**	**7 125 706,64 €**	**1 633 410,70 €**

	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES PAR CHAPITRE	2025 Budgétisé	2025 Réalisé	2026 Primitif	2026 Dont RAR
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 201 503,72 €	1 201 503,72 €		- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 176 516,88 €	- €	- €	
040	Opérations d'ordre entre sections	747 832,66 €	544 379,82 €	620 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	243 440,48 €	194 532,48 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	954 848,19 €	896 271,55 €	1 175 303,93 €	
	dont 1068	*354 848,19 €*	*354 848,19 €*	*1 115 601,50 €*	
	dont FCTVA	*600 000,00 €*	*541 423,36 €*	*59 702,43 €*	
13	Subventions d'investissement	3 250 341,52 €	667 919,20 €	3 987 598,38 €	859 285,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	- €	1 222 804,33 €	
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €		
23	Immobilisations en cours		- €		
27	Autres immobilisations financières			120 000,00 €	
	Total RECETTES	**8 074 483,45 €**	**3 504 606,77 €**	**7 125 706,64 €**	**859 285,77 €**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

V. Niveau d'endettement et dynamisme des recettes

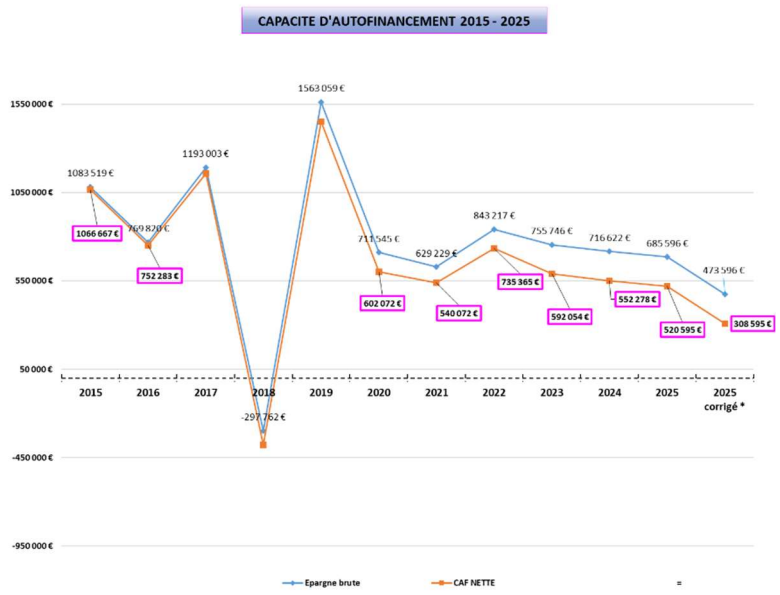

- Retraitée de la TASCOM notre CAF tombe à 308 K€, elle reste trop faible et limite les ambitions du prochain mandat. En effet, bien que notre endettement soit très limité, le recours à l'emprunt réduira de fait encore notre CAF. On peut observer que nos excédents reportés ont diminué entre 2024 (2 098 014€) et 2025 (1 927 035) 2026 (959 313) et désormais c'est notre capacité à investir qui est fragilisée puisque nous ne procèderons pas pour la première fois à un virement en investissement.
- La dette, un levier qui sera activé en 2026 et 2027 : Les ratios ont démontré que la situation de la CCPH du point de vue de l'endettement est excellente. Un emprunt de 1,2 K€ est inscrit au BP 2026 notamment pour le financement du siège communautaire. Une provision pour litiges de 342 000 € devra être ajoutée cette année, il s'agit d'une provision obligatoire qui doit être inscrite dès l'ouverture d'un contentieux en première instance.

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH :

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2025	Terme de l'engagement
ACTION 70	63 000,00 €	31 500,00 €	885,76 €	2026
SEDIA	2 200 000,00 €	1 100 000,00 €	933 658,54 €	2030
TOTAL	2 263 000,00 €	1 131 500,00 €	934 544,30 €	

Il est également rappelé qu'une provision pour garantie d'emprunt reste maintenue sur ce budget pour 303 110 €, ainsi qu'une provision pour créances douteuses de 18 523,68 €.

EMPRUNTS TOUS BUDGETS CONFONDUS :

Prêteurs	Taux	Budget	Capital Emprunté	CRD* au 31/12/2025	Année d'extinction
Caisse d'Epargne	2,19%	OM	150 000,00 €	44 928,02 €	2029
Crédit agricole	1,14%	Principal	900 000,00 €	405 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85%	Principal	300 000,00 €	92 033,66 €	2028
CDC	0,54%	Principal	1 152 000,00 €	910 236,28 €	2037
Crédit Mutuel	2,72%	Guinnottes	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	2026
TOTAL			**3 502 000,00 €**	**2 452 197,96 €**	

** Capital Restant Dû*

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

- La dotation globale de fonctionnement et le FPIC : La DGF notifiée le 31 mars se fixe à **1 043 023 €,** elle est en hausse de 42 880 € pour la part intercommunalité ce qui était envisagé au DOB mais elle est en baisse comme prévu de **8 734 €** pour la part compensation. Au total la DGF est en hausse de 34 146 € par rapport à 2025. En ce qui concerne le FPIC, celui ne sera connu qu'en juin 2026 mais il ne fait pas l'objet d'inscription budgétaire puisque la part CCPH est intégralement reversée aux communes au titre du PFFS.

	2025 réalisé	2026	COMMENTAIRES
Dotation interco	761 016,00 €	803 896,00 €	Hausse de 42 880 €
Dotation compensation	247 861,00 €	239 127,00 €	Baisse de 8 734 € en raison de l'Ecrêtement de la CPS de 5%
FPIC PART INTERCO	290 956,00 €	290 956,00 €	
TOTAL	1 299 833,00 €	1 333 979,00 €	

- Des recettes de fiscalité en baisse : l'état 1259 prévisionnel transmis par l'Etat a confirmé les craintes soulevées par les dispositions de la loi de finances. La TASCOM retrouve son niveau normal. Si on neutralise la Tascom de 2025, à taux constants pour 2026, **nous subissons une baisse globale de 30K€ par rapport à 2025** ce qui confirme l'absence totale de dynamique fiscale. La hausse de 1 point sur le foncier bâti permet d'abord d'absorber cette baisse et de redonner une progression de la fiscalité même si au global nous affichons un total de **5 825 491 € pour 2026 contre 5 886 044 € en 2025.**

	2024	2025 prévisionnel	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	COMMENTAIRES
CFE	1 140 120,00 €	1 139 818,00 €	1 140 881,00 €	1 174 593,00 €	Selon état 1259
IFER	150 293,00 €	153 000,00 €	160 562,00 €	162 653,00 €	Stabilité
TASCOM	277 252,00 €	277 256,00 €	498 190,00 €	285 644,00 €	Recette exceptionnelle TASCOM en 2025
TH	91 538,00 €	76 657,00 €	50 430,00 €	48 281,00 €	Baisse sur la THRS depuis 2024
FNB	10 734,00 €	11 286,00 €	10 053,00 €	10 064,00 €	0,8 % sur les bases
TAXE ADD FNB	36 010,00 €	30 871,00 €	30 563,00 €	29 469,00 €	légère baisse
FB	487 413,00 €	492 204,00 €	492 736,00 €	688 523,00 €	Augmentation de 1 point
ROLE SUP	4 651,00 €		43 441,00 €	- €	
GEMAPI	50 082,00 €	60 000,00 €	60 020,00 €	70 000,00 €	Hausse GEMAPI de 10 000 €
CVAE	675 166,00 €	700 248,00 €	700 248,00 €	701 058,00 €	Comme Fraction TVA donc idem stable
FRACTION TVA	2 328 180,00 €	2 334 432,00 €	2 334 432,00 €	2 346 214,00 €	PLF 2026 indexation TVA sur croissance n-1
ROLE SUP TVAG TVAE			7 872,00 €		
FDPTP	72 563,43 €	70 000,00 €	- €		Perte FDPT en 2025
ALLOC COMP CET-CFE	363 166,00 €	312 374,00 €	312 374,00 €	268 321,00 €	Baisse de 19,3% sur la compensation locaux indus
ALLOC COMP FB	24 204,00 €	22 678,00 €	22 695,00 €	19 124,00 €	
DOT COMP THRS			21 547,00 €	21 547,00 €	Stabilité
TOTAL FISCALITE	5 711 372,43 €	5 680 824,00 €	5 886 044,00 €	5 825 491,00 €	

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

VI. Effectifs et charges de personnel

Le tableau synthétique ci-dessous présente le bilan des dépenses de la masse salariale par service ainsi que la projection de celle-ci pour 2026.

	Frais communs	Développement territorial	DSI	Autorisation droit des sols	GEMAPI	Equipements sportifs	PLIE	DEV ECO	TOTAL PERISCOLAIRE	*Dont Cuisine centrale*
Services	01	021	025	026	043	05	061	062	07	*070*
CA 2025	825 136 €	145 564 €	39 394 €	108 499 €	5 098 €	109 535 €	70 153 €	44 346 €	1 416 770 €	*202 727 €*
% année 25	16%	3%	1%	2%	0%	2%	1%	1%	28%	*4%*
BP 2026	960 733,18 €	146 795 €	67 000 €	102 000 €	18 100 €	76 300€	71 700 €	46 000 €	1 379 389 €	*207 000 €*
% année 26	18%	3%	1%	2%	0%	1%	1%	1%	26%	*4%*

	Dont Coordination CEJ	RPE	LAEP (nouveau service)	Multi-Accueil	Ludothèque	Médiathèque	Ecole de musique	Bassin	Technique	Total
Services	*079*	080	082	081	09	101	102	140	150	
CA 2025	*211 611 €*	113 192 €	1 123 €	509 589 €	1 516 €	396 591 €	789 569 €	146 558 €	322 967 €	5 045 600 €
% année 25	*4%*	2%	0%	10%	0%	8%	16%	3%	6%	100%
BP 2026	*215 600 €*	100 800 €	14 000 €	570 000 €	15 000 €	389 300 €	803 000 €	152 000€	383 000 €	5 295 117,18 €
% année 26	*4%*	2%	0%	11%	0%	7%	15%	3%	7%	100%

La masse salariale représente un chapitre très important du budget communautaire et 5 295 117,18 € sont inscrits à ce chapitre pour l'année 2026. La masse salariale évolue pour la 2ème année avec une hausse des cotisations patronales CNRACL ce qui sera reconduit à même hauteur encore en 2027 et 2028. S'ajoutent la revalorisation du SMIC et la revalorisation de la cotisation additionnelle au CDG qui sont des inscriptions d'office. Le Glissement Vieillesse Technicité est prévu pour les avancements de grade et promotions internes avec une enveloppe de 15 000 €. Aucun recrutement n'est programmé cette année mais une enveloppe pour faire face au remplacement des agents absents est prévue pour 66 700 €. Nous ne projetons que 1,6% de marge pour gérer les imprévus soit 83 217,18 €.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 070-247000722-20260429-091_2026-DE

Comparativement au budget réalisé en 2025 (*5 045 600 €*), une hausse de +4,9 % soit 249 517 € de dépenses supplémentaires sont à prendre en compte soit :

Les nouvelles dépenses	Montant budgété
Hausse de la cotisation patronale de la CNRACL soit +3% pour l'année 2026	70 000 €
Agents en absence prolongée pour maladie remplacés	66 700 €
Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)	15 000 €
Revalorisation du SMIC à compter du 1er janvier 2026 venant impacter 30 agents de la CCPH	9 600 €
Revalorisation de la cotisation additionnelle du CDG 70 soit +0,15% pour l'année 2026	5 000 €
Marge dont versement possible allocations chômage (marge affectée au service 01)	83 217,18 €
TOTAL	249 517,18 €

Il est à rappeler que le nouveau contrat d'assurance statutaire signé au 1er janvier 2025 couvre uniquement les accidents de travail, la maladie professionnelle et le capital décès. Au 1er janvier 2026, 157 agents composent les effectifs de la CCPH (hors saisonniers) pour 114,62 équivalents temps plein sur emplois permanents et non permanents. Cela comprend également les agents détachés, en disponibilité, en congé parental, en Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée, grave maladie ainsi que les agents contractuels en remplacement ou en renfort.

VII. A retenir

18 135 711,32 € de dépenses de fonctionnement et d'investissement sont budgétées grâce principalement :

- à 959 313,33 € de résultat reporté en fonctionnement, mais 1M€ de moins qu'en 2025
- à des recettes de fiscalité et de dotations en baisse par rapport à 2026 mais avec une progression de l'ordre de 195 000 € si on retraite la Tascom de 2025.
- à 3 987 598 € de subventions notifiées ou recherchées, pour un volume d'investissement de 6,5 M€
- à un emprunt de 1,2 M€.
- à un remboursement d'avance de 120 K€
- à 342 000 € de provisions pour litiges

En conclusion, la hausse des recettes de fiscalité et de dotations sur le budget 2026 infléchit la courbe de la trajectoire de l'effet ciseau mais ne l'inverse pas et donc nous équilibrons encore le budget 2026 en ponctionnant nos excédents reportés qui naturellement vont s'amenuiser pour 2027.

Le travail sera poursuivi à la fois pour limiter au maximum la progression de nos dépenses de fonctionnement et pour assurer à la CCPH les recettes suffisantes pour gérer ses compétences.